



Territo ? Déconcentration ? Délocalisation de Services ? Avec quelle légitimité ? Quelle utilité ?...

Nantes le 24 juillet 2008

POUR AFFICHAGE

Une nouvelle mouture des projets de Territo... rebaptisée « Déconcentration des services » est à l'ordre du jour !

L'avis d'un Comité Technique Paritaire est obligatoire pour toutes questions relatives « à l'organisation des administrations ». Si ce n'est que le 15 décembre que l'administration compte consulter le C.T.P., alors FO renouvelle sa demande que tous ces projets soient différés après le 6 novembre 2008 où les salariés travaillant pour le Conseil général auront à élire « leurs nouveaux représentants » dans cette instance paritaire.

Ces projets, même s'ils font apparaître quelques modifications par rapport aux projets de l'automne dernier (contre lesquels s'étaient mobilisés les personnels), en garde un des points névralgiques avec le transfert AUX TERRITOIRES de la majeure partie des missions des services des Ressources Humaines. *De fait la D.R.H. serait éclatée en six services différents au Territoire au sein de « Pôles Ressources »...un pour le secteur du Pays d'Ancenis, un pour celui de Blain à Châteaubriant, un pour le Bassin de Saint Nazaire, un pour le Pays de Retz, un pour le Vignoble Nantais et le dernier pour l'Agglomération Nantaise.*

Ces « Pôles Ressources » aux Territoires assureraient :

- la paie de tous les agents, la gestion de leurs carrières...
- les recrutements externes des personnels de catégorie B et C : à moyen terme, un clientélisme local ne se développera-t-il pas ?
- les demandes de mobilité : plusieurs services « instructeurs DRH » pour un même agent faisant des demandes de mutation interne...
- la formation...
- le service médical...
- le service hygiène et sécurité...
- le service de la paie des assistants familiaux, leurs recrutements ...
- le service en appui aux Collèges pour les personnels TOS...

Qu'en sera-t-il demain de la dispersion des compétences, de la qualification et du risque d'isolement des collègues qui exercent aujourd'hui ces différentes missions au siège.

D'autres projets de réorganisation sont aussi prévus : par exemple, réorganisation des services des Moyens généraux et achats, réorganisation des missions d'entretien des bâtiments et des collèges...

... mais aussi des réorganisations à la DGAS avec, par exemple, l'éclatement de certains services comme celui du service de tarification des prix de journée des établissements pour personnes âgées, personnes handicapées ... le FSL.. comme bien d'autres... Cellule d'appui des collèges, service gestion assistantes familiales... service recrutement des A.F...

Sans démonstration de plus value de ces différentes réorganisations et sans tenir compte « du seuil critique » du nombre de collègues qui auraient demain à exercer aux Territoires des missions actuellement centralisées.

Et encore d'une réorganisation des Centres Médico Sociaux sur la base d'une perspective d'une diminution du nombre de leurs implantations par leur regroupement !... Et demain la gestion du transfert des crédits pour la DGAS...

L'impact financier de ces projets a-t-il été réellement évalué, ne vaudrait-il pas mieux renforcer les moyens affectés à ces services centraux pour les optimiser ?

Le « coût humain » de telles réorganisations est-il pris en compte ?

Pour notre syndicat de telles réorganisations auront vraisemblablement des conséquences pour nous tous, salariés du Conseil Général, quel que soit notre statut, notre service d'affectation, notre fonction.

Laisser éclater, en particulier, le service du personnel c'est prendre le risque:

- *d'une diminution de la qualité des services rendus aux personnels ;*
- *de l'exercice de droits différents pour les salariés de notre collectivité d'un point à l'autre du département ;*
- *de la prise en compte des dépenses de personnel comme variable d'ajustement des budgets aux Territoires ;*
- *d'un démantèlement, demain, de notre collectivité, en lien avec la menace qui pèse sur la pérennité des « Départements ».*

FO estime que sur des sujets d'une telle importance... le personnel, leurs représentants ont leur « mot à dire » sur l'intérêt ou non de la « déconcentration - délocalisation de services », de ces réorganisations, et non simplement sur les conditions de leur mise en œuvre !

Après l'expérience difficile ces dernières années de nos collègues travaillant dans les Délégations de la Solidarité, nous sommes réservés sur une généralisation de ce mode d'organisation « territoriale »...

Des agents des services concernés ont fait part de leur désaccord face à ces projets : nous ne pouvons les laisser seuls !

Comme eux, vous avez des craintes sur la future organisation du Conseil Général, faites le savoir en signant le texte ci-joint et en le faisant connaître autour de vous.

Vous pouvez bien sûr nous faire part de tout avis, observations ou suggestions complémentaires en les envoyant par mail à : syndicat.fo@cg44.fr ou par courrier au siège de notre syndicat.